



## POLICIER(E) MUNICIPAL(E)

Filière	Cadre d'emploi	Supérieurs hiérarchique		
Police Municipale	Gardien Brigadier Brigadier-chef	Directrice Population	Responsable Police municipale	

### MISSIONS DU POSTE

Sous l'autorité du Maire et sous le contrôle de la directrice Population et du Responsable de la Police municipale, exerce les missions relevant de la compétence du Maire en matière de prévention, de maintien de l'ordre, de la tranquillité et salubrité publique.

**ACTIVITES ET  
TACHES  
PRINCIPALES DU  
POSTE**

**Développer une relation de proximité avec la population.**

**Assurer une surveillance générale du domaine public et dissuader les comportements illicites et actes de malveillance :**

- Veiller au maintien du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publiques.
- Effectuer des patrouilles de surveillance afin de garantir le maintien de l'ordre, relever les infractions et les signalements en recueillant et en transmettant les informations à la hiérarchie ;
- Prévenir les actes de malveillance
- Veiller au maintien de la salubrité publique
- Assurer la surveillance des abords des établissements scolaires et de tous les bâtiments publics
- Gérer le système de vidéosurveillance de la commune.

**Veille au respect de la réglementation routière sur le territoire de la commune :**

- Surveillance de la circulation et du stationnement
- Verbalisation des infractions
- Lutte contre la délinquance routière
- Mise en fourrière

**Missions de Police funéraire :**

- Veille au respect de la réglementation du cimetière
- Vacations funéraires
- Aide à la gestion du cimetière

**Application des arrêtés municipaux et police du Maire**

- Veiller au respect des arrêtés et décisions en matière de sécurité, tranquillité et salubrité
- Police du code de l'urbanisme
- Police funéraire

**Constater les infractions : procéder à des verbalisations ou aux interpellations dans le cadre du flagrant délit.**

**Assurer la sécurisation :**

- Des usagers pendant le marché, aux écoles et aux heures d'entrée et de sortie ainsi que lors des manifestations publiques (festivités sportives, culturelles et cérémonies)
- De tous les bâtiments publics

**Assurer l'accueil physique et téléphonique du poste de police municipale.**

**Rendre compte à la hiérarchie des évènements survenus pendant le service et des dispositions prises.**

**Rédiger les écrits professionnels : rapports d'intervention, comptes-rendus de mission et actes administratifs courants.**

**Missions ponctuelles :**

- Effectuer la relecture et les extractions de la vidéoprotection
- Accompagner l' élu en charge des visites aux domiciles des familles ayant opté pour l'enseignement hors établissements scolaires
- Assurer les opérations funéraires (pose de scellés, reprise de concessions).

**Participation aux manifestations municipales**

- Assurer le bon déroulement des commémorations
- Veiller à la sécurité lors des manifestations
- Apporter une aide aux associations de la commune de l'organisation de manifestations (plan de sécurité)

**Effectuer les activités et missions de police municipale en lien avec la gendarmerie et en transversalité avec les autres services.**

**Recevoir et analyser les demandes et doléances des riverains et apporter les réponses appropriées.**

**Participer à l'élaboration des plans liés à la prévention des risques majeurs.**

**Organiser des actions de sensibilisation à destination de publics cibles (séniors, milieux scolaires, associatifs, etc.).**

**Organiser des actions de sensibilisation à destination de publics cibles (séniors, milieux scolaires, associatifs, etc.).**

**Participer à l'élaboration des plans liés à la prévention des risques majeurs.**

**RELATIONS  
FONCTIONNELLES**

**Partenaires internes :** agent qui est en relation de travail avec l'ensemble des services municipaux,

**Partenaires externes :** les administrés, les forces de l'ordre, les services des communes de la COPAMO, les forains, les établissements et services publics sur la commune.

**EXIGENCES  
REQUISES**

**Formations et qualifications nécessaire :**

Agrément et assermentation liées aux prérogatives exercées

**Compétences techniques nécessaires :**

Respect de la déontologie et du sens du service public,

Très grande disponibilité et adaptabilité aux usagers et aux situations ; risques de tensions (physiques, émotionnelles),

Bonne conditions physique exigée,

Missions strictement encadrées par les lois et règlement en vigueur,

Le non-respect du cadre réglementaire et/ou l'outrage passivement de prérogatives peuvent entraîner des sanctions administratives et pénales.

**Qualités relationnelles :**

Capacité à adapter son comportement aux situations,

Avoir le sens de l'écoute, médiation,

Une mauvaise qualité de la relation avec la population, des écarts de langage, de comportement, une absence de neutralité dans le suivi des situations peuvent remettre en cause son autorité et nuire à l'image de la collectivité.

**MOYENS  
(HUMAINS,  
MATERIELS,  
FINANCIERS...)  
MIS A  
DISPOSITION**

Port d'une tenue spécifique

Armement (PSA 9mm, générateur d'aérosol (lacrymogène))

Moyens bureautiques,

Équipement en lien avec l'exercice des missions

Téléphone portable

Véhicule de service

**CONDITIONS ET  
CONTRAINTES  
D'EXERCICE**

Travail seul et en équipe ;

Travail en extérieur ;

Travail sur des périodes de Week end ou soirée selon les événements ;

De mai à octobre et en décembre, l'agent sera amené à travailler en soirée (horaires décalés).

Contact avec la population.